



## Le baptême de

.....  
pour toute sa vie.

*Vous venez demander le baptême pour votre enfant ; vous souhaitez qu'il soit célébré le .....*

*à .....h*

*en l'église de.....*

**Les baptêmes ont lieu en général le samedi matin à 10 h 30 ou au cours des messes dominicales, soit le samedi à 18 h à Pougues-les-Eaux ou Prémery soit le dimanche à 10 h 30 à Guérigny\*.**

**\*Il convient de ne rien arrêter avant d'avoir l'accord du prêtre pour la date, l'horaire et le lieu du baptême.**

Père James : 06 61 87 79 00 ou james.charles@nievre.catholique.fr

**1 rencontre les 1er samedis du mois de 10 h à 11 h** au presbytère de Guérigny pour réfléchir à votre engagement.

**1 rencontre\* avec le célébrant du baptême de votre enfant** pour préparer la célébration et organiser son déroulement.

\*Ce rendez-vous est à prendre auprès du prêtre qui célébrera le baptême trois mois avant la date prévue pour celui-ci.

En demandant le baptême vous vous engagez à accompagner votre enfant dans sa vie d'enfant de Dieu et dans toute la mesure du possible :

- à l'accompagner à la messe du dimanche aussi souvent que possible.
- à participer à l'éveil à la foi dès 3 ans.
- à l'inscrire au catéchisme dès 7 ans ou un peu avant.

### Inscription pour le baptême

Il faut :

- l'accord écrit des deux parents (fiche d'inscription)
- l'acte de naissance de l'enfant (les documents demandés doivent être envoyés par courrier postal ou déposés à la paroisse de Guérigny en précisant bien le nom du futur baptisé et la date de la célébration).
- au moins un parrain ou marraine catholique (qui doit fournir son acte de baptême à demander à la paroisse qui l'a célébré ou au diocèse en donnant le plus de renseignements possibles : date, lieu, etc. en joignant une enveloppe timbrée pour la réponse) ; une autre personne non-baptisée sera « témoin » de baptême ; si un mineur (moins de 16 ans) est proposé il sera « témoin » également (à voir avec le Curé de la Paroisse).
- L'offrande à la Paroisse pour cette célébration est de 60 € (minimum).

- Pour les parents habitant hors de la paroisse il faut obtenir du Curé de leur domicile l'autorisation pour un baptême hors paroisse.

**Paroisse de la Sainte Trinité,  
contact@p-stt.com ou 03 86 37 30 79  
Adresse postale : 5 rue Edouard Bornet  
58130 Guérigny**